



Votre corresp. : [REDACTED]

Réf. : 20200820 TTT 00

MINUTE

[REDACTED]
Directeur
Infrabel – Place Marcel Broodthaers 2
1060 Bruxelles

Bruxelles,

CONCERNE : Travaux d'étanchéité du tunnel Chambon à Laeken

Cher Monsieur le Directeur,

En tant qu'Echevine de l'Urbanisme et des Espaces publics, également en charge du Patrimoine public de la Ville de Bruxelles, je souhaite attirer votre attention sur la situation du tunnel Chambon à Laeken. Aujourd'hui, peu de personnes empruntent ce tunnel en raison de son état de délabrement et du sentiment d'insécurité qui en résulte. Ce passage, classé depuis le 19 avril 2007, présente des qualités patrimoniales indéniables et constitue un point de jonction important entre les différents quartiers de Laeken. C'est pourquoi nous souhaitons rapidement restaurer ce tunnel et, ainsi, permettre sa réactivation dans le quartier.

Pour rappel, sa rénovation figurait au programme de base du Contrat de Quartier Bockstael. Une étude prévisionnelle réalisée en 2015 faisait état d'humidité présente due à des infiltrations et de la condensation causant une corrosion des parties métalliques et une dégradation avancée des caissons en céramique. L'étude affirmait la nécessité de faire restaurer l'étanchéité du tunnel et aucune intervention de restauration ne pouvait être entreprise tant que l'étanchéité n'était pas assurée. Infrabel considérait cependant que les travaux d'étanchéité réalisés au début des années 2010 étaient suffisants pour régler l'essentiel des problèmes d'infiltrations identifiés ayant un impact sur la praticabilité du passage et que l'humidité toujours présente (rapportée via l'étude) reste très faible et limitée même si elle a de fait un impact sur la conservation des éléments patrimoniaux.

Sans les travaux d'étanchéité, la rénovation du tunnel Chambon n'a pas pu aboutir. Or, son état se dégrade progressivement et une intervention est désormais indispensable. Nous comprenons que pour assurer une étanchéité totale de l'ouvrage, il faudrait prévoir des travaux très importants, avec un impact sur la circulation des trains. Mais, au regard de la valeur patrimoniale du lieu et de son potentiel pour le quartier, nous pensons essentiel de mener une gestion sur le long terme de ce tunnel et d'engager les travaux et le temps nécessaire pour en assurer la préservation ainsi que la viabilité.

C'est donc à cette fin que je me permets de vous écrire et d'insister sur l'importance pour la Ville de Bruxelles de mener à bien ce projet de restauration et vous demander d'entreprendre les travaux d'étanchéité du tunnel. Nous sommes disposés à réunir les intervenants principaux dans ce dossier à savoir Infrabel, la Région et la Ville, afin de trouver des solutions pour permettre une coordination la plus sereine dans ce contexte.

N'hésitez pas à prendre contact avec ma collaboratrice, [REDACTED] qui est chargée du suivi de ce dossier au sein de mon cabinet.

Je vous prie de recevoir, Cher Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Ans PERSOONS

Échevine

Une copie du présent courrier est envoyée au Ministre Pascal Smet, en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Administrateur délégué
Place Marcel Broodthaers 2
BE-1060 Bruxelles

Madame Ans Persoons
Echevine de l'Urbanisme, des Espaces publics, de la Culture, et de
l'Enseignement néerlandophone
Boulevard Anspach, 6 – 12^e étage
1000 Bruxelles

votre lettre du
21 08 2020

votre référence
20200820 TTT 00

annexe(s)
#

Bruxelles,
01 10 2020

notre référence
BG/LVL/MD/EB

Concerne: Tunnel Chambon à Laeken

Madame l'Echevine,

J'accuse bonne réception de votre courrier concernant le tunnel Chambon à Laeken et je comprends le souhait de la Ville de Bruxelles de restaurer et dynamiser ce passage emblématique.

Les travaux d'étanchéité du toit du tunnel réalisés par Infrabel en 2010 ont été exécutés dans les règles de l'art.

Suite à ces travaux, et dans le cadre de nos inspections de l'ouvrage, nous ne constatons pas d'infiltration d'eau à partir du toit qui pourrait provoquer une humidité anormale dans le tunnel et dans les murs.

Dans un tunnel enterré, il n'est pas anormal de rencontrer un certain degré d'humidité naturelle. L'humidité constatée ne semble pas dépasser le seuil d'humidité auquel on peut s'attendre dans ce contexte. Nous ne constatons pas une situation qui requerrait une intervention.

Si la Ville de Bruxelles souhaite atteindre un degré d'isolation supérieur, et à cette fin, faire effectuer des tests supplémentaires, et souhaite engager et prendre en charge des travaux pour assécher davantage le tunnel, Infrabel est tout à fait disposée à vous rencontrer.

Je vous prie de croire, Madame l'Echevine, en ma considération distinguée.



Administrateur délégué

personne de contact



Public Affairs, I-SCPA 122